le plus grand désir d'étouffer toute cette affaire.... Seulement, quand je suis arrivé chez vous, vous avez cédé à cette manie, commune à tous les hommes, de vouloir arranger les choses à votre manière, d'organiser, même pour moi, la comédie que vous voulez faire avaler au monde, pour moi qui sais la vérité mieux que vous!

—Alors, vous savez qui a tiré sur moi?

—Je ne suis peut-être pas éloigné de le savoir....

Le marquis d'Auseraie ne put dominer un frisson et, durant quelques secondes, il regarda M. de Beaulieu en dessous. Il était vraiment effrayé de sentir son ancien condisciple déjà si armé, si documenté, si près de la vérité.

—C'est que je vais être forcé de me confesser entièrement à lui, comme à un prêtre.

—Il dit, en s'efforçant de sourire:

—Si jamais nous avons le bonheur de replacer le Roi sur le trône, je lui demanderai pour vous....

M. de Beaulieu l'interrompit d'un geste un peu hautain:

—Laissons le Roi où il est; occupons-nous tout bonnement de cette affaire, plus terre à terre, mais qui vous intéresse davantage pour l'instant.

—Vous avez raison.—Comment avez vous pu découvrir si vite, avant que je vous eusse donné le moindre renseignement précis, l'homme que vous soupçonnez de?.....

—S'il vous avait tué sur le coup, il m'aurait bien fal'u, quand même, le découvrir.. même privé de vos renseignements!

Le juge avait prononcé ces derniers mots avec une si jolie ironie que d'Auseraie eut un petit rire jaune, un plissement des lèvres équivalant à:

"Animal, va!"

Mais M. de Beaulieu redevenait déjà froid, magistrat, impassible. Et, la voix un peu plus forte, comme s'il avait parlé dans l'ampleur de son cabinet de juge d'instruction:

—Le vieil adage, qui est vrai à peu près avec tout homme: "cherchez la femme", devait l'être encore plus sûrement avec un des hommes les plus galants et les plus aimés de Paris.—Comment j'ai fait, monsieur d'Auseraie?..... Avant d'avoir recours à la simple police, j'ai prié qu'on mît à ma disposition l'agent de la Sûreté chargé de vous filer. C'est un honneur que vous partagez avec beaucoup de vos collègues politiques. Et j'ai simplement demandé à cet agent: "Quelle est l'amie actuelle du marquis d'Auseraie?"

Il paraît qu'il y a un an, c'était une demoiselle des Bouffes; il y a six mois, un petit sujet de l'Opéra. Sois je exactement renseigné?...

—On se croirait à Venise, fit le marquis en haussant les épaules, sous le gouvernement des Doges!

—Depuis deux mois, vous aviez délaissé le petit sujet de l'Opéra comme la demoiselle des Bouffes; vous étiez pris par une certaine Mlle Flore qui se montrait tous les soirs, dans la Revue des Menus Plaisirs. Vous avez soupé deux fois avec elle. Je pourrais vous dire le menu. Et, la nuit où l'on a tiré sur vous, vous alliez chez elle; et c'est à sa porte même, boulevard Pereire, près de la rue Bayen, que vous avez tail i être tué. Voilà pourquoi je me permets de croire que votre départ pour Valenciennes n'était que simulé.—Vous n'avez aucune objection à me présenter?

—Si je vous contredisais, vous me prouveriez que j'ai tort, dit le marquis, affectant de sourire.

—Alors, je poursuis. Une traînée de sang a été relevée sur le mur, au-dessous de la fenêtre de la mère, la digne mère de cette jolie fille. J'en ai conclu qu'à la suite du drame on *avait du* effacer les taches de sang que vous *aviez du* laisser sur le trottoir. Ma conclusion était juste: la femme Castérac, la mère de Mlle Flore, l'a avoué, hier matin, dans mon cabinet.

—Ainsi, c'est bien vrai que vous les avez arrêtées?

—Parfaitement.

—Et.... pour cela?

—Leur conduite n'était-elle pas assez louche?

—Voyons, de Beaulieu! Causons raisonnablement. Quel intérêt ces femmes pouvaient-elles avoir à attenter à ma vie? La petite m'adore..... Là, sans fatuité, je vous assure qu'elle m'adore..... Oh! pas une de ces passions à bouleverser une existence!.....

—Non. Ce que ces demoiselles appellent un béguin, n'est-ce pas?

—Si vous voulez. Elle est entretenue par quelque sot de province et mourait d'envie d'avoir pour ami un homme du monde.....

—Qui la lancerait?.....

—Si vous voulez. Je vous parle à cœur ouvert. J'oublie que vous êtes le juge d'instruction.

Il ajouta, bien gentiment:

—Nous nous retrouvons, deux camarades comme autrefois, au collège.—Eh bien, la petite m'avait donné rendez-vous, en cachette de sa mère....

—Vous croyez que c'était en cachette de?....

Mettons, si vous voulez, que la mère faisait semblant d'ignorer.

—C'est cela: elle se lavait les mains de la chose, quitte à les tendre ensuite pour un beau cadeau?

Le marquis répliqua bonnement:

—Tout service mérite salaire. Et je vais vous expliquer, moi, ce qui est réellement arrivé. Sans être j ge d'instruction et sans avoir eu des prix de philosophie, je suis parfaitement capable de raisonner. J'admets le rôdeur de nuit, quoique l'assassin politique me convînt davantage...

—Oui, c'était plus chic? fit le juge en souriant.

—Il me paraissait que ça me correspondait mieux. Le drôle m'attaque pour me dévaliser; mais, au moment où il allait me fouiller.....

—Avez-vous quelque souvenir qu'il ait essayé de vous fouiller?

—Qu'est-ce qui m'empêcherait de vous répondre oui? Qu'en savez-vous?.... Bref, à ce moment, il perçoit le bruit de la voiture de Bonenfant; ça le dérange dans son opération et il s'enfuit. Bonenfant me ramène. Quant à la mère de Mlle Flore, elle a été réveillée par le ou les coups de feu. Epouvantée, elle entr'ouvre sa fenêtre, se hasarde, n'entendant plus rien, à glisser sa tête au dehors. Avec une lampe, une lanterne, elle voit du sang; elle perd.... la tramontane, elle a dû le dire. Elle a une frayeur bleue, ainsi que toutes ses pareilles, du commissaire de police. Elle descend donc dans la rue et essuie ces quelques taches pour qu'on ne l'interroge pas, qu'on ne la mêle à rien..... Seulement, quand elle remonte chez elle, la serviette traîne contre le mur. Vous voyez que c'est très simple, que ni Mlle Flore ni sa mère ne doivent être inquiétées, pas plus que ce cocher.... Et vous allez me les relâcher tout de suite, mon cher de Beaulieu!.... C'est de la plus élémentaire justice....

—Et vous éviter, n'est-ce pas ce scandale, d'un marquis d'Auseraie, père de trois enfants, député, membre du Conseil d'administration des mines de Monzain, membre de plus de vingt Sociétés de bienfaisance, de moralisation, de secours, de protection de l'enfance, etc.., etc..., recevant un coup de pistolet, non pas d'un fanatique, pas même d'un rôdeur de nuit, mais d'un assassin passionnel, d'un jaloux, à la porte d'une fille de théâtre de très modeste catégorie?

Le marquis avait baissé les yeux; il ne pouvait s'habituer à ces constatations brutales, indiscutables. Malgré lui, il parlait encore de "justice élémentaire" lorsqu'il ne songeait plus qu'à son intérêt personnel. La perpétuelle accoutumance du mensonge, mondain ou politique! Et il détourna l'entretien:

—Avec tous ces raisonnements, toutes ces déductions, vous ne me dites pas quel est l'individu que vous soupçonnez?

—J'y arrive. Vous n'avez jamais entendu parler du père de Mlle Flore?

D'Auseraie sursauta:

—Il y a un père?

—Oui.

—Et c'est?....

—Le cocher Bonenfant. Voilà. Une immense impression de dégoût envahit alors le visage du marquis, et, instinctivement, il murmura:

—C'est du propre!

—Comprenez-vous, maintenant? Ce mari qui a perdu sa femme et sa fille depuis une quinzaine d'années et qui les retrouve tout à coup, l'une, entremetteuse de son enfant, l'autre marchande de sourires!

—Ainsi.... ils ne s'étaient pas rencontrés depuis quinze ans?

—Ils ont prétendu, tous les deux, hier matin, dans mon cabinet, qu'ils venaient de se revoir pour la première fois.

—Et.....vous en avez douté?

—Cette coïncidence n'est-elle vraiment pas un peu extraordinaire?

—Dieu de Dieu! fit le marquis, en caressant noblement ses favoris. Dieu de Dieu!

Et c'était dans cette boue qu'il avait glissé, par caprice, par fanfaronnade! Et cela pouvait s'étaler au grand jour, presque le déshonorer aux yeux de ses amis, de sa famille, de ses enfants! Ses lèvres se plissaient avec dégoût. Il en avait des nausées.

—Qu'était-ce autrefois que ce Bonenfant?

—Un clerc de notaire... en province. La femme dépensait plus qu'il ne gagnait.

—Je vois ça d'ici. Abus de confiance. L'homme en prison... La femme filée...

—La famille remboursa. Et l'homme, après avoir vainement cherché sa femme et sa fille, s'en vint à Paris, à la poursuite d'une situation. Il est depuis douze ou treize ans, excellent cocher, bien noté, ne se grisant jamais, redevenu un brave homme. Juges de sa fureur, de son indignation, quand il aura retrouvé sa femme et sa fille exerçant leur petite industrie!..

Il y eut un long silence; puis le marquis murmura encore:

—C'est du propre! Décidément, Et, humble, autant qu'humilié, il tendit la main au juge d'instruction.

—Mon ami, vous n'avez aucun motif de m'en vouloir. Nous étions bons camarades, autrefois. Si nous nous sommes perdus de vue, je ne m'en suis pas moins intéressé toujours à votre carrière, et j'ai toujours en la plus grande estime pour votre caractère. Je vous en prie, relâchez ces gens-là, mari, femme, fille. Que l'homme ait trempé ou non dans cette tentative d'assassinat, je ne porterai pas plainte contre lui. La Justice ne peut pas être plus exigeante que moi, la victime. Etouffez-moi tout cela.

M. de Beaulieu s'était levé et hochait la tête avec embarras.

—Mon cher d'Auseraie, dit-il, si vous avez vraiment compris mon caractère, vous devez savoir que je ne suis pas ambitieux. Je suis incapable d'une faiblesse, aussi bien envers un de mes amis qu'envers le gouvernement. Je ne puis faire qu'une chose compatible avec ma conscience, vous donner un conseil. Tant que l'instruction de cette tentative d'assassinat ne sera confiée, je la poursuivrai régulièrement; et, quand elle sera achevée, je déposerai mes conclusions entre les mains du Procureur de la République, sans me préoccuper des conséquences qu'elles pourront avoir. Je suis d'une race de magistrats qui ne transige pas avec le devoir. Je ne vous ai donné aujourd'hui qu'une trop grande preuve d'amitié en venant m'entretenir, d'une façon presque irrégulière, avec vous....

—Mais je vous ai parlé comme à un ami! C'était l'ami et non le juge que j'avais fait appeler.

(A continuer.)

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jeremiah O'Keefe et Catherine Delaney, son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 44 240.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN—E. Curtis, Encanteur—Bureau No 50 et 52 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge, daté le 6 mai 1895 et à moi adressé, je procéderai à la vente sur les lieux, No 1,524 rue Magazine près Race, VENDREDI 24 mai, à 11 heures A. M., dans l'affaire ci-dessus—

Un lot de meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, piano, machine à coudre, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

12 mai—12 19 à la date.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu d'une Buvette,

—Consistant en—

Comptoirs, Installations, Tables, Chaises, Cigares, Liqueurs, Coffre-Fort.

—Aussi—

Un Lot de Meubles de Maison

—ET—

Trois (3) actions du fonds-capital de la Compagnie Consumers' Seltzer Water, de $10 chacune.

Succession de Henry Singer, Jr.

No 45,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 153 (ancien No 3 1/2) rue Carondelet—Le MARDI, 4 juin 1895, à 11 heures A. M., sur les lieux, coin des rues Washington et St-Patrick (maintenant Sara'oga) en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 22 avril 1895, à l'encan, il sera vendu:

Comptoirs, installations, tables, chaises, cigares, liqueurs, etc. Un lot de meubles de maison, trois (3) actions du fonds-capital de la Compagnie Consumers' Seltzer Water. Le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

23 mai—23 26 30—juin 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited.

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

—Dans l'affaire de—

W. S. Benedict vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroi-se d'Orléans.—No 45 647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 27 mai 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La fabrique de biscuits et de candis, etc., de Bernard Klotz & Co, Limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les animaux et le matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués, et autres articles faits de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières et tout ce qui là se trouve.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 mai—15 20 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un grand assortiment de meubles et installations de bureau, etc, de valeur,

Etant le contenu du rez-de-chaussée des lieux,

Encoignure des rues Camp et Commune,

Installé pour une maison de banque.

Ainsi qu'un coffre-fort.

Isaac L. Lyons versus Phillippe J. Greene.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,414—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 mai 1895 et signé le 17 mai 1895, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 juin 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux à l'encoignure des rues Camp et Commune:

Un grand assortiment d'ameublements et installations de bureau de valeur, etc, ainsi que des bureaux, chaises, tabourets, tables, lounges, hat racks, tapis, rugs, portraits, pendule en bronze, emportepièce pour chèques, livres, etc, etc, le tout d'après l'inventaire, ainsi qu'un grand coffre-fort.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

23 mai—23 27 31—juin 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UNE—

Propriété de Valeur

Dans le Quatrième District.

La maison Double,

Nos 2117 et 2119 rue Sud Liberté.

Le Grand Cottage Simple,

No 2123 rue Sud Liberté.

Deux terrains de choix contigus,

à peu près 56x109 pieds.

Le Cottage Simple en Bois,

No 2217, Avenue Jackson.

Deux Cottages Doubles en Bois,

Nos 2122, 2124, 2126 et 2128 rue Howard. Le tout dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Sud Liberté et Howard.

Deux Cottages Doubles en Bois,

Nos 2133, 2135, 2137, et 2139 avenue Jackson, coin Sud Liberté.

ILET DE TERRE DE VALEUR

Borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Prieur et Johnson.

25 Actions du Fonds Capital de la Lafayette Fire Insurance Company.

—Dans l'affaire de—

Elizabeth Meyer et als. vs John T. Koester et als.

Cour Civile de District.—Dossier No 45,728.

Pour effectuer un partagé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 143 (ancien numéro 13) rue Carondelet. MARDI, 25 juin 1895, à midi, à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, jugement rendu le 10 mai 1895 et signé le 16 mai 1895, dossier No 45,728, dans l'affaire d'Elizabeth Meyer et als vs John T. Koester et als, il sera vendu à l'encan pour un partage—

QUATRIÈME DISTRICT.

Une Maison Double.

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Howard et Joséphine et l'avenue Jackson désigné par la lettre I, mesurant 54 pieds de face à la rue Sud Liberté sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 1 1/2 ligne. Les améliorations consistent en une **maison double bois couverte en ardoises**, connue comme les Nos 2117 et 2119 rue Sud Liberté et contenant 3 chambres, cuisine et hangar de chaque côté et rapportant $22 par mois.

GRANDE MAISON SIMPLE.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District et ilet, et adjugnant la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre O, et mesurant 54 pieds de face à la rue Sud Liberté, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 4 1/2 lignes (plus ou moins). Les améliorations consistent de 8 chambres, office, hangar, citerne, etc, et rapporte $25 et $30 par mois.

TERRAINS VIDES.

3° **Un certain morceau ou portion de terre** dans le même district et ilet, adjoignant la propriété dernièrement décrite, désigné par les lettres V, X, W qui se touchent et mesurant ensemble 55 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Sud Liberté sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 4 1/2 lignes. Les améliorations consistent d'**une belle maison à deux étages en briques, usine, hangars, etc.**

MAISON SIMPLE EN BOIS.

4° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre X, et mesurant 30 pieds de face sur l'avenue Jackson, par une profondeur de 116 pieds 4 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent d'une **maison en bois** connue comme le No 2,217 avenue Jackson, et contenant trois chambres, citerne, hangar, etc.

Deux Maisons Doubles en Bois sur la Rue Howard.

5° et 6° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que toutes les propriétés décrites ci-dessus et désignés par les lettres Y et Z qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Howard, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces, avec une allée commune entre de deux pieds 8 pouces de large, commune à chaque lot. Les améliorations consistent sur le lot Y d'**une maison double en bois couverte en ardoises**, connue comme Nos 2126 et 2128 rue Howard, avec 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté et rapportant $16 par mois.

Sur le lot Z il y a une maison double en bois, connue comme les Nos 2122 et 2124 rue Howard, avec 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté et rapportant $16 par mois.

Toutes les dimensions sont, plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine, et sont conformes à des plans faits d'un arpentage et dessin par Charles G. de Lisle, député arpenteur de ville, en date du 17 mai 1895.

Enregistré Jackson et Liberté.

DEUX MAISONS DOUBLES.

7° et 8° **Deux certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, et les rues Sud Liberté, Joséphine et Franklin, désignés par les lettres A et B qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Lot A, formant l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Sud Liberté et mesurant 28 pieds 1 pouce de face sur l'avenue Jackson sur une profondeur et face à la rue Sud Liberté de 74 pieds. Les améliorations consistent d'**une maison double en bois couverte en ardoises** connue comme les Nos 2,137 et 2,139 avenue Jackson, avec des bâtisses à deux étages couvertes en ardoises dans le fond et contenant 4 chambres, citerne et hangar et rapportant $25 par mois.

Lot B se joignant au lot A et mesurant 31 pieds 11 pouces face à l'avenue Jackson sur une profondeur de 74 pieds, le tout entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en **une bâtisse semblable à celle sur le lot A, avec une allée de chaque côté, citerne, etc., et rapportant à peu près $25 par mois et connue comme les Nos 2133 et 2135 avenue Jackson.**

Un Ilet de Terre de Valeur.

9° **Un certain ilet de terre** situé dans la Quatrième district de cette ville, étant l'ilet No 66 ou 438 borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Prieur et Johnson, subdivisé entre 18 grands lots et mesurant ensemble 277 pieds, 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Washington et à la rue Quatrième, et 257 pieds, 7 pouces de face sur les rues Prieur et Johnson, le tout plus ou moins. **Le Tout** conformément à des plans qui peuvent être consultés à l'endroit de la vente, les mesures étant toutes plus ou moins, et entre ligne parallèle. Mesure américaine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS D'ASSURANCE.

125 actions du Stock Capital de Lafayette Fire Insurance Co. de $50 chaque entièrement payé.

Termes et conditions—Pour les actions, comptant le transfer. Pour **les immeubles** un tiers plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs feront un dépomptant de 10 0/0 sur les lieux et assumeront les taxes pour l'année courante 1895.

A de ventes pardevant Jeff. C. Wenck, not aux dépens des acquéreurs.

mj—19 26—juin 2 9 16 23 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Maison Double,

ÉCURIE ET RESIDENCE

Encoignure des rues Adèle et St-Thomas.

—Dans l'affaire de—

El Hartnett, veuve de Thomas McGinnis, vs Joseph McGinnis et als.—No 45,223.

Vente en partage, à long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 143 (vieux No) rue Carondelet—MARDI, 18 juin 1895, à 11 à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, Prior District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, jugement rendu le 6 mai 1895 et signé le 10 mai 1895, No 45,223, dans l'affaire d'Ellen Hartett, veuve de Thomas McGinnis, vs Joseph McGinnis et als, pour un partage, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Adèle, Rousseau et Joséphine, mesurant à peu près 32 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et face à la rue St-Thomas d'à peu près 79 pieds, le tout plus ou moins et formant l'encoignure des rues Adèle et St-Thomas. Les améliorations consistent d'**une maison double en bois couverte en ardoises**, occupée comme pension de famille, et contenant de chaque côté 3 ou 4 chambres, citerne, etc., et se louant pour $20, à peu près par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de l'année courante 1895, et fera un dépôt de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 mai—15 19 26—juin 2 9 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage double Nos 417 et 419 rue South Franklin,

Entre Terpsichore et Melpomène.

—Dans l'affaire de Vve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 41 231.—

A long crédit. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet—Le MARDI, 18 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 15 mars 1894 et signés le 21 mars 1894, Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et als, il sera vendu à l'encan au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes de valeur et désirables, à l'enchère publique, il sera vendu—

Premier District.

Le cottage double, Nos 417 et 419 rue South Franklin, entre Melpomène et Terpsichore dans l'ilet borné par la rue Hanson, étant l'ilet No 316. Premier District de cette ville contenant 3 chambres de chaque côté (une avec mansarde) citerne, hangars, etc.

Le ilots terre désigné par le No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes (mesure américaine)

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris les liens et les privilèges du vendeur, assurances et honoraires d'avocat; les paiements à crédit à être divisés, si requis, en notes de coupons au gré des parties intéressées; l'acquéreur assumera en addition au prix d'adjudication les taxes de 1895, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente, pardevant Ernest Commagère, notaire aux frais de l'acquéreur.

15 mai—15 19 25—juin 2 9 16 à date

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage de Valeur Nouveau No 1524 rue Magazine.

Succession de Jeremiah O'Keefe et de Catherine Delaney, son épouse.

No 44,240.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN. E. Curtis, Encanteur, Bureau, Nos 50 et 52 rue Baronne—MERCREDI, 12 juin 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, daté et signé le 6 mai 1895 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, étant dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Race, Orange et Constance, désigné par le No 7, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, daté du 7 décembre 1832, annexé à un acte passé pardevant Wm. Christy, ancien notaire en cette ville et le 11 janvier 1833; lequel dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du côté du dit lot, et 122 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du nord du dit lot. Le tout entre lignes parallèles, acquis par le dit décédé Jeremiah O'Keefe du Dr John Farrell le 20 juin 1870, par devant Edward Barnett, notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois nouveau No 1524 rue Magazine, entre Race et Orange, borné par la rue Constance, avec mansarde et deux étages dans le fond, ayant cinq chambres en plus platées, etc, salle à manger et cuisine, gaz, cuve, cour, hangar à bois, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit du prix portera 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et sera garanti par privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes de 1895 seront payées proportionnellement entre l'acquéreur et la succession. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de son adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12mai—12 15 19 22 29 juin5 9 à date

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Patrick Farrelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 42,822.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'encan, VENDREDI, 31 mai 1895, à 11 heures A. M., à la résidence No— rue Calliope, entre les rues Franklin et Liberté, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 17 mai 1895, pour le compte de la dite succession—

Bibliothèque, Glacier, Ustensiles de Cuisine Lit, Pupitre, Coffre-fort en Fer, Camion (Truck et une Action du Stock du Board of Trade.

Conditions—Comptant.

21mai—21 26 28 29 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple dans le Sixième District.

No 1424 Rue Valmont, coin Pitt.

Et un Billet à Ordre à l'Encan.

Succession de Mme Veuve Caroline M. Jersey.

No 45,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C Green, encanteur, — Bureau, No 334 rue Carondelet—JEUDI, 13 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 9 mai 1895, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° **Un certain billet à ordre**, tiré et souscrit par W. J. Woodruff, daté le 9 mai 1894, pour la somme de deux cents ($200) dollars, avec un intérêt de 8 pour cent par an de la maturité jusqu'au paiement final.

Propriétés.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots Nos 6 et 7 dans l'ilet No 40, bornés par les rues Valmont, Léonine, Pitt et Prytanée, conformément au plan dressé par Buisson et Thompson, daté le 23 mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Valmont sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Valmont et Pitt.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu par le No 1424 rue Valmont ayant galeries de face et de côté, 5 chambres, écurie, banquette et briques sur les deux rues.

Conditions de la vente—Pour le billet à ordre, Comptant. Pour la propriété — L'acquéreur doit assumer le paiement de deux billets hypothécaires réunis de $700; un pour $500 daté le 18 février 1894 et prolongé au 18 février 189 , les intérêts sur le dit billet ont été payés, et un de $200 daté le 18 février 1895, les intérêts sur le dit billet ont aussi été payés, pour la résidence, comptant en passant l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dus et exigibles en cette année 1895 en sus du prix de son adjudication et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Joseph Dufriguenal, Notaire.

12 mai—12, 19, 26—j 2, 9, 13.

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double et Terrain Vacant

Contigus à l'encoignure des rues Locust et Melpomène.

Un des meilleurs voisinages du Premier District.

Le Terrain Vacant d'une Grandeur Extra.

Coin des rues Célestine et Bagatelle.

A un long crédit. Paiement faciles.

Vente pour effectuer un partage.

W. J. Lambert vs Patrick Lambert et als.

No 45,547—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 28 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1895, et signé le 26 avril 1895, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilège, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou autrement en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Fourcher, Tchoupitoulas et Annonciation, désigné comme lot numéro neuf, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 15 septembre 1884, annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, anciennement notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant, en mesure américaine, trente-un [31 pieds] pieds six [6 pouces] pouces de face à la rue Aline sur cent vingt-cinq [125 pieds] pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage simple, retiré de la rue.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt; l'acquéreur devra assumer et payer les taxes de l'année 1895, en sus et au dessus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15mai—15 16 19 26 juin2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE EN BOIS,

145 Rue Adams,

ENTRE LES RUES SECONDE ET HAMPSON.

Mme Veuve Annie Tillman vs. Martin Armstrong et als.

No 44,514—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 13 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement r